



Académie des sciences d'outre-mer

*Les recensions de l'Académie*¹

Décoloniser l'école ? : Hawaï, Nouvelle-Calédonie, expériences contemporaines / Marie Salaün
éd. Presses universitaires de Rennes, 2013
cote : 60.014

Cet ouvrage, écrit par Marie Salaün, maître de conférences à l'Université de Nantes, a été publié en 2013 par les Presses universitaires de Rennes. Il compte 303 pages et a été rédigé en grande partie à l'occasion d'une habilitation à diriger les recherches, dans le prolongement d'une thèse de doctorat en sciences de l'éducation.

L'auteur, qui se présente comme anthropologue, étudie et veut convaincre de l'intérêt de développer les langues *autochtones*, donc les langages de populations non immigrées, essentiellement en Nouvelle-Calédonie. Elle sollicite l'exemple d'Hawaï, dans le cadre de la formation de ces populations par l'école, et elle se situe résolument dans une situation de décolonisation.

L'angle retenu est donc à la fois politique, linguistique et didactique. L'intérêt de cette étude est que l'auteur connaît manifestement le terrain. L'Accord de Nouméa en 1998 conduit désormais à la reconnaissance des langues et de la culture kanak. Il ne s'agit plus d'envisager une politique scolaire d'*adaptation*, comme l'auteur de cette recension l'a connue en dirigeant le système éducatif dans la Caraïbe française, mais d'une *inclusion*. La question fondamentale est donc la suivante : jusqu'où aller sans compromettre l'égalité des chances et la réussite scolaire dans une situation de mondialisation? Pour sa démonstration, Marie Salaün sollicite des expériences en cours : en Nouvelle-Calédonie, le programme du Gouvernement (page 142 et sq.) et celui de la Province du Nord (page 157 et sq.) ; et à Hawaï, les écoles d'immersion et les *Hawaiian Focused Charter Schools* (page 163 et sq.), en soulignant que ce dernier exemple n'est pas la panacée, selon sa propre conception de l'enseignement bilingue.

La réalité oblige à dire que seules onze des différentes langues kanak sont parlées par plus de 1.000 personnes, dont quatre d'entre elles par plus de 4.000 locuteurs (page 113).

Cette question ne peut s'envisager que dans un climat de tension, car la construction des *savoirs autochtones kanaks* repose sur un refus de l'école dominante, occidentale, française, telle qu'elle existe et sur un refus des connaissances, voire des valeurs, qu'elle véhicule. Jusqu'à maintenant, ou à peu près, la transmission de la langue et de la culture kanak s'est faite *hors de l'école*. L'auteur de cette recension prendra ici l'exemple du *créole*, que les familles considèrent comme la langue parlée à la maison, mais non à l'école. La



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academie-outre-mer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une œuvre à www.academie-outre-mer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

preuve en est apportée par le très faible nombre d'élèves inscrits dans les cours de créole lorsque la possibilité a été offerte aux enfants des DOM de suivre ces enseignements.

On ne peut que s'opposer à Marie Salaün quand elle écrit, parlant de la France : « Le déni de spécificité reste la règle dans la plupart des DOM » (page 10), même si elle reconnaît que la France admet « la diversité linguistique dans la République » (page 10) en ayant créé la Délégation générale à la Langue française et aux Langues de France. On rappellera ici que, selon l'article 2 de la Constitution de 1958, « la langue de la République est le français ».

En résumé, on conviendra que l'étude est documentée, argumentée, dotée d'une bibliographie importante et pertinente, mais que son titre, inutilement provocateur, ne reflète qu'un souci d'augmentation du chiffre des ventes de l'ouvrage.

Joëlle le Morzellec